



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides soignants

Question écrite n° 86386

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de formation des aides-soignants dont la présence est de plus en plus nécessaire pour pallier le manque d'infirmiers afin de faciliter le bon fonctionnement des établissements hospitaliers. Il lui demande si des concours spécifiques peuvent être mis en place pour assurer une formation acquise sur le terrain et valider ainsi la profession.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est appelée sur les conditions de formation des aides-soignants. La demande porte sur l'organisation de concours spécifiques pour valider la formation acquise sur le terrain. L'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation et de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant, permet aux personnes qui exercent la fonction sans posséder le titre requis de se présenter, après avoir rempli un dossier de validation des acquis, devant un jury, et d'obtenir ainsi tout ou partie du diplôme. En cas d'obtention partielle, les personnes disposent d'un délai de cinq ans pour, soit suivre en formation les modules qui leur manquent, soit se représenter devant le jury après avoir complété leur expérience pour acquérir les compétences qu'elles n'ont pas validées. En 2005, 18 000 dossiers de validation ont été déposés auprès des DRASS, ce qui confirme la bonne utilisation de ce nouveau dispositif par les agents concernés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86386

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1767

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8661